



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 30 mai 2017 à 18h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères :  
Josyane Desjardins  
P. Lorraine St.James Lapalme  
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers :  
Renald Corriveau  
Paul Jones  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents :  
M.Stéphane De Serre, directeur  
général  
M<sup>e</sup>Chantal Bergeron, greffière

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Travaux publics
  - 2.1 Signature de l'entente relative à des travaux municipaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial entre la Ville et Groupe Lacombe inc. et 9294-7712 Québec inc.
3. Trésorerie
  - 3.1 Acceptation des modalités du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
4. Affaires nouvelles
5. Période de questions
6. Levée de la séance

204-17

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**205-17**

### **SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX ENTRE LA VILLE DE DELSON, GROUPE LACOMBE INC. ET 9294-7712 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT que le Groupe Lacombe inc. et 9294-7712 Québec inc. projettent de développer un terrain de la rue Principale Sud en y construisant trois immeubles de trente-deux logements;

CONSIDÉRANT que des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial doivent être construites pour desservir ces immeubles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la directrice du Service des affaires juridiques et greffière, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville une entente relative à des travaux municipaux avec Groupe Lacombe inc. et 9294-7712 Québec inc. ainsi que les actes de cession et de servitude qui y sont prévus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**206-17**

### **ACCEPTATION DES MODALITÉS DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Josyane Desjardins et résolu :

QUE la Ville de Delson s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Delson s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Ville de Delson approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville de Delson s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Delson s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE la Ville de Delson atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques au montant de 161 662 \$ et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne présente.

**207-17**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 18 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Ouellette, maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière